

OBJET

**ENVIRONNEMENT  
- Convention de  
partenariat avec Pastel  
et l'association Avenir  
et Développement  
Formation de l'Aisne  
pour la collecte de jouets.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
21/11/18

Date d'affichage :  
11/12/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 69

Nombre de Conseillers  
votant : 69

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 27 NOVEMBRE 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Lionel BAS suppléant de M. Guy DAMBRE, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Dans le cadre de son projet de développement durable, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser les agents et les habitants via l'organisation d'une collecte éco-responsable et solidaire de jouets en partenariat avec Pastel, délégataire du service public des transports au profit d'une association locale,

l'Association Avenir Développement et Formation de l'Aisne via un chantier d'insertion de réparation de jouets Recycljouets02.

Cette collecte permet de réduire les déchets en leur offrant une seconde vie, le développement du don et amplifie ainsi l'économie sociale et solidaire, un des leviers de la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, la déchèterie communautaire de Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres ainsi que dans chaque mairie des communes de la Communauté d'Agglomération. Un point de collecte serait également mis en place à l'agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin.

Elle aura lieu du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 25 janvier 2019.

L'association Avenir Développement et Formation et les agents de la Mission Développement Durable de l'Agglomération du Saint-Quentinois auront en charge la collecte des jouets dans les différents points de collecte. L'association sera tenue d'établir un état d'avancement régulier à l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi qu'un compte-rendu en fin d'opération afin de communiquer sur les résultats finaux.

Une campagne d'information sera déployée dans les bus Pastel, sur les réseaux sociaux et les sites internet de Pastel et de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Les résultats des collectes seront communiqués au conseil communautaire et diffusés via les canaux de communication habituels et relayés dans la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec Pastel et l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

002-200071892-20181127-44300A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/18

Publication : 11/12/18

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte écoresponsable de jouets  
Du 10 décembre 2018 au 25 janvier 2019

## Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président Xavier Bertrand, dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2018,

**Et**

Le réseau Pastel, dont le siège se trouve route de Chauny à Saint-Quentin, représentée par M. Nicolas Bayard, Directeur,

**Et**

L'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne situé au 61 rue Chantraine à Guise, représenté par M. Lefevre Sylvain, référent du chantier d'insertion,

### **1. OBJET :**

La présente convention a pour objet la collecte de jouets neufs ou usagés, auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

### **2. DURÉE :**

L'opération débutera le lundi 10 décembre 2018 et se terminera le vendredi 25 janvier 2019.

### **3. LIEUX DE COLLECTE :**

- Siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois, boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (2 points de collecte)
- Pôle communautaire de Clastres (1 point de collecte)
- Déchèterie Ouest à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Mairies des 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

### **4. JOUETS ACCEPTÉS :**

Sont notamment acceptés :

- ❖ Figurines, poupées, peluches
- ❖ Instruments de musique
- ❖ Jeux de construction

- ❖ Jeux ludo-éducatifs
- ❖ Jeux de société
- ❖ Jeux électroniques
- ❖ Jouets de premier âge

## **5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :**

Les jouets collectés doivent être en bon état de fonctionnement (neuf ou d'occasion) et ne doivent pas présenter un danger futur pour les utilisateurs. Toutefois, l'association pourra collecter des jouets pouvant être détériorés ; incomplets (puzzle, jeux d'assemblage et de société etc.) via le chantier d'insertion de réparation Recycl'jouets02.

Tout don considéré comme non utilisable et/ou présentable sera détruit.

Les jouets sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

## **6. FRÉQUENCES DE COLLECTES :**

La collecte aura lieu régulièrement sur site sur appel à l'association collectrice. L'association aura à charge de procéder à la collecte des jouets sur les différents lieux de collecte.

## **7. OBLIGATION DES PARTIES :**

L'association devra produire un compte rendu régulier de la collecte à l'Agglomération du Saint-Quentinois (nombre de jouets collectés, tonnages, sites collectés, ...) afin d'alimenter un tableau de bord et communiquer sur les résultats obtenus. L'Agglomération du Saint-Quentinois transmettra les informations à Pastel.

## **8. RESPONSABILITÉS**

En aucun cas les établissements qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenus pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des jouets ou à leur utilisation.

## **9. FIN DE L'OPERATION**

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération cessera selon ce qui est prévu à l'article 2.

**Fait à Saint-Quentin le**

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Réseau Pastel

Le Président, Xavier BERTRAND

Le Directeur, Nicolas BAYARD

L'association Avenir et Développement Formation

Le référent de chantier d'insertion, Sylvain LEFEVRE

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

relative à la délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2018 pour la signature de la convention de partenariat avec Pastel, l'association Avenir Développement et Formation de l'Aisne

Dans le cadre de son projet de développement durable, l'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser les agents et les habitants via l'organisation d'une collecte éco-responsable et solidaire de jouets en partenariat avec Pastel, délégataire du service public des transports au profit d'une association locale, l'Association Avenir Développement et Formation de l'Aisne via un chantier d'insertion de réparation de jouets Recycljouets02.

Depuis deux ans, des opérations semblables ont permis de collecter et de donner une seconde vie à plus de 3000 jouets remis aux associations locales : l'association saint-quentinoise G l'Espoir, les associations le Secours Populaire et le Secours Catholique de Saint-Quentin pour être ensuite redistribuées aux familles bénéficiaires.

Des contenants spécifiques seront disposés sur les différents sites communautaires, dans les mairies de l'Agglo participantes ainsi qu'à l'agence Pastel située au centre-ville de Saint-Quentin pour permettre de collecter les jouets.

L'association Avenir Développement et Formation et les agents de la mission Développement Durable auront en charge la collecte des jouets dans les différents points de collecte et sera tenue d'établir un état d'avancement régulier à l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi qu'un compte-rendu afin de communiquer sur les résultats finaux.

Une campagne d'information sera déployée dans les bus Pastel, sur les réseaux sociaux et les sites internet de Pastel et de l'Agglo du Saint-Quentinois ainsi que sur les bennes Déchets Ménagers.

Une remise officielle des jouets sera organisée avec Pastel fin janvier.

Les résultats des collectes seront régulièrement diffusés via les canaux de communication habituels et relayés dans la presse spécialisée.

Céline MERTENS  
Chef de mission  
Développement Durable